



**CASTORS**  
ÎLE - DE - FRANCE

**Association Régionale  
des Castors d'Île de France**

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE D'AUTOCONSTRUCTION CASTOR  
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 - AUTORISATION J.O. DU 6 JANVIER 1950

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale**

Cher Adhérent Castors,

Le conseil d'administration a le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre association qui se tiendra :

**Vendredi 18 Décembre 2015 à partir de 19H30 jusqu'à 23H00**

**Maisons des Associations 2 Bis Place de Touraine - Versailles.**

Ordre du jour proposé par le conseil d'administration est le suivant :

- Désignation de 2 scrutateurs,
- Lecture pour approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2014
- Rapport moral du Président ; quitus donné au Président
- Rapport financier du trésorier, approbation des comptes 2014 : quitus donné au trésorier ; affectation du résultat ; quitus donné au conseil d'administration
- Présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur.
- Mandat du commissaire aux comptes - Vote
- Présentation de l'année 2015
- Élection du conseil d'administration : remplacement des membres sortants et démissionnaires
- Questions diverses,

**L'assemblée générale se terminera par le pot de l'amitié.**

**Puis, le nouveau conseil d'administration se réunira afin d'élire les membres du Bureau.**

En tant que membre de l'Association Régionale des Castors d'Île de France, vous pouvez participer concrètement à la vie de votre association, car elle vous appartient. Assister à l'Assemblée Générale, prendre connaissance de l'activité de votre association, voter et élire vos représentants, être élu... autant de possibilités réservées aux membres. Cette occasion privilégiée de communication et de dialogue direct nous permettra en toute convivialité de vous informer et de vous rendre compte de l'activité de votre association, de son avenir, et aussi de pouvoir vous exprimer. Ce sera également l'occasion de passer un bon moment ensemble.

Si vous souhaitez être candidat au poste d'administrateur, les statuts et le règlement intérieur précisent que seuls les actes de candidatures adressés par écrit au Président font foi. Merci de vous faire connaître avant le 10 décembre 2015 en postant un mail à l'adresse suivante : [assemblee\\_generale@arcif.net](mailto:assemblee_generale@arcif.net)

**Si vous ne pouvez être présent lors de notre assemblée générale, n'oubliez pas de renvoyer le pouvoir à ARCIF 69 rue des Près aux bois 78000 Versailles ou [assemblee\\_generale@arcif.net](mailto:assemblee_generale@arcif.net) ou le confier à un autre membre.**

---

Pouvoir : Je ne pourrai répondre à la convocation de l'Assemblée Générale du 18 Décembre 2015. Je donne pouvoir à la personne suivante pour voter à l'ensemble des résolutions qui seront prises lors de cette assemblée générale de 19H30 à 23 H.

Je soussigné : ..... N°d'adhérent : .....

Donne mon pouvoir à : .....N°d'adhérent :

Date : .....

Signature : .....

Suggestion, remarques, questions :.....

.....

.....

.....